

PRÉAVIS N° 79

AU CONSEIL COMMUNAL

Budget 2009

Dépenses annuelles du Service des bâtiments et domaines
Dépenses annuelles du Service des travaux et environnement
Crédits d'extensions des Services Industriels

Programme des dépenses d'investissements 2008 - 2010

Déleguée municipale : Mme Freymond Cantone

Nyon, le 29 septembre 2008

Table des matières

	Pages
Introduction au budget 2009	
1. Préambule	3
2. Arrêté d'imposition 2009	3
3. Autofinancement	3
4. Programme des dépenses d'investissements – plan d'intentions	4
5. Plafond d'emprunts et risques pour cautionnement	4
6. Effectifs	5
7. Péréquation	6
8. Crédits d'extensions pour les Services Industriels, crédits d'investissements et d'entretien pour le Services des bâtiments et domaines et le Service des travaux et environnement	7
9. Présentation générale du budget par nature	8
10. Service des bâtiments et domaines	11
11. Office de la mobilité	12
12. Service des affaires sociales	13
13. Services Industriels	17
Tableau récapitulation générale par service	18
Tableau résumé du budget de fonctionnement par direction	19
Tableau résumé du budget de fonctionnement par nature	21
Tableau plafond d'emprunts et risques pour cautionnements	23
Programme des dépenses d'investissements – plan d'intentions	24
Désignation des dicastères	25
Décisions	27
Présentation du budget	
Détails du budget par direction	28

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

I. Préambule

Le budget 2009 a été élaboré sur la base d'un taux d'imposition communal global inchangé de 65% et montre un déficit de CHF 6.8 mios. Ce déficit est causé par la hausse massive des factures cantonales et par le fort renchérissement des biens et services, hausses qui ne sont pas compensées par la croissance des recettes. Malgré ce contexte, notre politique est de continuer à réaliser les investissements nécessaires à la préservation et au maintien du patrimoine communal et nécessaires pour répondre aux besoins d'une population en constante augmentation. Les investissements ont, toutefois, été limités à un maximum de CHF 20 mios par an. Pour que les investissements ne pèsent pas trop sur la dette, un gros travail a été réalisé dans tous les services de la Commune afin de contenir les charges à un niveau moindre que celui impliqué par l'inflation et de réajuster le prix de certaines prestations.

Le projet de budget 2009 est déficitaire de CHF 6.8 mios, soit un résultat presque identique à celui du budget 2008 accepté par le Conseil Communal (déficit de CHF 6.7 mios).

2. Arrêté d'imposition

L'arrêté d'imposition de notre Commune, valable pour l'année 2009, a été déposé auprès du Conseil communal lors de sa séance du lundi 25 août 2008.

La proposition de la Municipalité a été de maintenir le taux de coefficient de l'impôt communal à 64%, et de continuer d'affecter 1% au SDIS (Service du Feu). Le taux reste ainsi identique à celui de 2008.

3. Autofinancement

En milliers de CHF	Comptes 2005	Comptes 2006	Comptes 2007	Budget 2008	Budget 2009
Amortissements					
ordinaires	8'469	9'321	9'673	10'676	9'479
supplémentaires	1'000	0	0	0	0
Total Amortissements	9'469	9'321	9'673	10'676	9'479
Fonds de réserve					
Fds réserves ordinaires	2'668	1'539	3'210	2'352	3'907
supplémentaires	2'900	795	0	0	0
./. Prélèvements	-332	-481	-903	-438	-2'453
Total Fonds de réserve	5'236	2'153	2'308	1'914	1'454
Résultat de l'exercice	2	-16	-18	-6'748	-6'814
Marge d'autofinancement	14'707	11'158	11'962	5'842	4'119

Notre marge d'autofinancement de CHF 4.1 mios ne permet pas de couvrir les besoins en dépenses d'investissements fixés à CHF 20 mios pour 2009, comme pour les deux dernières années.

L'insuffisance en autofinancement sera couverte par de nouveaux emprunts devant s'élever à environ CHF 15 mios pour 2009, si aucune vente d'actifs n'est réalisée durant cette période.

N.B. Le montant des amortissements ci-contre est différent de celui figurant dans les comptes par nature. En effet, pour des raisons comptables ce montant ne comprend pas les impôts irrécouvrables qui sont enregistrés sur le compte 210-3301.00.

4. Programme des dépenses d'investissements – plan d'intentions

Le plan des dépenses d'investissements est un élément important dans un processus budgétaire et dans le cadre de la planification financière communale, car il influence durablement et sur plusieurs exercices budgétaires:

- Le niveau des emprunts et par là le plafond d'endettement ;
- Les coûts financiers liés aux emprunts (intérêts passifs) ;
- Le montant des amortissements ;
- Le budget d'entretien ou de maintenance lié aux investissements ;
- Eventuellement le budget des salaires et traitements si l'objet est lié à l'engagement de personnel supplémentaire ;
- Le budget de trésorerie.

En date du 31 août 2008 le montant total des **préavis votés par le Conseil communal** pour l'année 2008 s'élevait à CHF 8.7 mios. Le montant des dépenses d'investissements à cette date s'élevait à CHF 11.5 mios.

Le **programme des dépenses d'investissements** s'élève à CHF 74.0 mios pour les années 2008 – 2010, soit une moyenne de CHF 24.6 mios/an. En vertu de ce plan d'intentions, et afin de respecter la planification financière ayant fait l'objet du préavis N°14 du 19 décembre 2006, les dépenses d'investissements sont plafonnées à CHF 20 mios en 2008.

5. Plafond d'emprunts et risques pour cautionnements

Selon décision du Conseil communal du 19 décembre 2006 (préavis N°14), le **plafond d'emprunts** a été fixé à CHF 230 mios, et pour les cautionnements et autres formes de garanties à CHF 24.7 mios, pour la période législative couvrant la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011.

La **dette communale** était de CHF 131.2 mios au 1^{er} janvier 2008. Elle était au 31 août 2008 de CHF 136.1 mios. Elle devrait se situer à CHF 145.3 mios d'ici la fin de l'année 2008 et à CHF 161.2 mios environ à fin 2009, ce dernier chiffre étant largement tributaire des dépenses d'investissement, et de la marge d'autofinancement dégagée. Nous restons cependant largement en dessous de la limite des CHF 230 mios acceptée par le Conseil communal. Le montant de la dette est présentement considéré comme acceptable par les institutions financières.

Le montant des **risques pour cautionnements** s'élevait à CHF 17.1 mios au 1^{er} janvier 2008. Un cautionnement de CHF 2'408'100.- a été accordé par le Conseil communal en date du 3 septembre 2007 et signé par la Municipalité le 15 septembre 2008 pour la Coopérative Cité Derrière. Ces cautionnements se monteront à CHF 19'597'799.-

Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis No.14)	CHF 24'700'000
Engagé	CHF -19'597'799
Disponible	CHF 5'102'201

6. Effectifs

Les **effectifs demandés pour 2009** sont de +11,9 postes représentant une évolution des traitements et charges directes de CHF 1'251'600.-. Comme le démontre le tableau ci-dessous, deux des nouveaux postes sont financés par le Canton et deux nouveaux postes par TRN SA, soit une non-dépense de CHF 429'700.-. De plus, des recettes supplémentaires découlent de certains de ces postes (stationnement et nouvelles prestations des Services Industriels).

Nouveaux postes 2009				
No. Compte	Services	Description du poste	Taux d'activité en %	Coûts y.c. charges sociales
110-3011-00	Administration générale	Délégué au développement durable	80%	106'100
152-3011-00	Archives	Archiviste (pour 2 ans)	50%	41'600
154-3011-00	Musée du Château	Augm. du taux d'une agente de musée	10%	10'900
		Agent (e) de musée	60%	54'300
351-3011-00	Bâtiments	Dessinateur	100%	107'100
440-3011-00	Espaces Verts	Ouvrier semi-professionnel	100%	92'500
450-3011-00	Travaux - déchets	Ouvrier professionnel	100%	96'000
510-3011-02	Ecoles	Bibliothécaire	100%	96'400
611-3011-00	Stationnement parkings	Aide de police	100%	87'500
615-3011-00	Office de la mobilité	Collaborateur technique	80%	109'800
710-3011-00	SAS - administration	Adjoint administratif	50%	66'500
710-3011-00	SAS - administration	Augmentation taux d'activité	10%	10'600
715-3011-00	SAS - mamans de jour	Coordinatrice	50%	56'000
800-3011-01	S.I. - TRN	Technicien à TRN SA	100%	95'500
800-3011-01	S.I. - TRN	Secrétaire à TRN SA	100%	99'700
820-3011-00	S.I. Exploitation réseau	Adjoint administratif (nouveaux produits)	100%	121'100
	Sous-total		11.90	1'251'600
152-4361-00	Archives	Remboursement de l'AI	-0.20	-15'600
510-4512-00	Ecoles	Remb. du Canton bibliothécaire	-1.00	-96'400
710-3011-00	SAS - administration	Adjoint administratif (remb. par le Canton)	-0.50	-66'500
761-4652-00	SAS - mamans de jour	Coordinatrice (remb. par la FAJE)	-0.50	-56'000
800-4399-04	S.I. - TRN	Refacturation à TRN, technicien/secrétaire	-2.00	-195'200
	TOTAL	Effectifs en EPT et coûts	7.70	821'900

7. Péréquation

Péréquation	Décompte définitif 2006	Décompte définitif 2007	Budget 2008	Budget 2009
224-3510.00 Partic. fds péréq. directe	10'839'971	11'697'751	10'541'300	12'900'000
224-4510.00 Remb. fds péréq. directe	-4'813'172	-5'775'459	-4'764'100	-6'350'000
224-4510-01 Remb. dépenses thématiques	0	-90'153	-618'200	-120'000
Charge nette	6'026'799	5'832'139	5'159'000	6'430'000
530-3512.00 Enseignement spécialisé	0	0	0	2'670'000
720-3515.00 PC à domicile et hébergement	5'254'399	5'755'559	5'202'200	5'725'000
720-3515.01 Aides, subv. et autres régimes soc.	5'990'917	6'651'722	8'396'100	9'235'000
720-3515.02 Protection de la jeunesse	934'260	935'232	1'136'700	1'250'000
720-3515.04 Enseignement spécialisé	1'109'053	1'128'930	2'427'700	0
720.3515.06 Assurance-maladie	1'878'779	2'010'592	2'873'000	3'160'000
720.3515.08 Subv. COFOP – trans. formation	81'039	84'361	107'300	120'000
Total de la facture sociale	15'248'447	16'566'396	20'143'000	22'160'000
Charge nette totale	21'275'246	22'398'535	25'302'000	28'590'000
Variation par rapport à l'année précédente		1'123'289	2'903'465	3'288'000

Les chiffres de la facture sociale mentionnés dans la colonne des comptes 2007 comprennent le décompte définitif de l'année 2007, reçu en août 2008. Il en est de même pour les chiffres de la péréquation 2007.

Le solde entre le décompte définitif et le montant enregistré dans les comptes 2007 est de CHF 748'214.-. Ce solde sera donc comptabilisé dans les comptes 2008.

Selon les prévisions du Canton, l'évolution de la facture sociale pour notre Commune ainsi que notre participation à l'alimentation du fonds de péréquation est estimée à 10% d'augmentation pour l'année 2009 par rapport aux prévisions budgétaires 2008.

Cette forte augmentation de la facture sociale, CHF 7 mios en trois ans, a un effet majeur sur le budget.

A se rappeler que la facture sociale est répartie entre les communes vaudoises selon une méthode péréquative. Notre taux d'impôt plus bas que la moyenne cantonale fait participer la Ville de Nyon de manière massive au paiement de la facture sociale.

8. Crédits d'extensions des Services Industriels, crédits d'investissements et d'entretien pour le Services des bâtiments et domaines et le Service des travaux et environnement

Parallèlement au budget, la Municipalité demande au Conseil communal l'autorisation de réaliser divers travaux d'extensions, d'équipement et d'entretien faisant partie de l'infrastructure de la Ville.

8.1 Services Industriels

L'évaluation des crédits d'extensions des Services Industriels tient compte du développement de la ville et de la région (P.Q. ou nouvelles constructions) et de l'adaptation des infrastructures qui en découlent (réseaux d'eau, gaz, électricité, éclairage, etc.).

L'évolution du capital de dotation, déterminant les amortissements et les intérêts dans les charges SI, se présente comme suit (voir détail en pages 100 et 101 du budget):

En milliers de CHF	Comptes 2005	Comptes 2006	Comptes 2007	Budget 2008	Budget 2009
Extensions ordinaires	2'440	4'184	3'572	3'565	3'393
Ext. comptes préavis	351	429	0	0	0
Total	2'791	4'613	3'572	3565	3'393
Dont à déduire :					
Part. et subv.	2'062	1'936	1'366	880	880
Amort. ordinaires	1'197	1'732	1'168	2'409	1'050
Amort. supplémentaires.	1'000	0	0	0	0
Fluctuation invent.	+60	-127	0	0	0
Cap. Dotation au 31/12	9'955	11'027	12'065	12'340	13'803

8.2 Service des bâtiments et domaines

Les travaux réguliers d'entretien des bâtiments communaux planifiés pour l'année 2009 sont désormais directement joints en annexe du budget de fonctionnement 2009 pour un montant de CHF 450'000.-. Comme pour les crédits d'extensions des Services Industriels, ils sont des investissements et à ce titre, ils doivent être comptabilisés comme tels (voir détail en pages 102 et 103 du budget). Ces investissements doivent être approuvés dans une décision ad hoc par le Conseil communal, puisqu'ils sont maintenant hors budget.

8.3 Service des travaux et environnement

Habituellement le Service des travaux et environnement dépose chaque année une demande de crédits d'investissements nécessaires à l'entretien et/ou à l'extension du réseau routier et des réseaux d'évacuation des eaux usées et des eaux claires.

Cette démarche particulièrement lourde du point de vue administratif trouve une simplification en introduisant une demande de crédit en annexe du budget de fonctionnement 2009. Il s'agit d'un montant de CHF 1'450'000.- pour les travaux routiers et de CHF 230'000.- pour les travaux d'assainissement. Cette manière de faire est similaire à celle adoptée pour les Services Industriels (voir détail en page 104 du budget).

Ainsi, le Service peut planifier ses travaux au mieux, tout en respectant le processus de demande de crédit au Conseil communal.

9. Présentation générale du budget par nature

9.1 Introduction

La présentation du budget 2009 est un peu différente de celle de 2008.

Dans le cadre de l'introduction du nouveau règlement sur la taxe de séjour, la rubrique **162 - Taxe de séjour** a été créée au sein du Service de l'administration générale.

Pour le chapitre **66 - Protection civile**, selon les directives du 3 août 1998, les communes qui ont une couverture suffisante en abris, ce qui est le cas pour notre ville, sont autorisées à prélever la participation aux frais d'exploitation de l'ORPC sur le fonds de réserve compte no 9282.04 - Contribution protection civile.

Un chapitre **76 - Réseau d'accueil de jour pour enfants** a également été créé regroupant toutes les structures des chapitres 710 - Garderies, 715 - Structures d'accueil familial de jour ainsi que le 721 - Centre d'accueil pour enfants (voir explications détaillées sous Affaires sociales pages 88 à 90).

Les charges en électricité et énergie pour les bâtiments communaux sont maintenant aussi calculées, ceci pour répondre à la Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) exigeant la transparence des produits et charges.

A mentionner aussi que les services des espaces verts et de l'informatique ont maintenant groupé sous leurs rubriques toutes les charges dont ils sont responsables. Elles sont ensuite redistribuées par imputations internes.

L'analyse des fonds de réserve suit son cours, un préavis sera déposé au Conseil communal d'ici la fin de l'année 2008. Quelques modifications sont d'ores et déjà proposées dans le chapitre 11.

9.2 Charges

Les charges de fonctionnement du budget 2009 augmentent de manière conséquente (CHF 16.8 mios ou 11.16%), de même que les revenus (CHF 16.6 mios ou 11.6%), y compris les imputations internes (CHF 0.5 mios). Une approche globale nous indique que les principaux postes qui évoluent sont :

- Les traitements ;
- Les biens et services, notamment en relation avec la hausse des prix d'approvisionnement en électricité ;
- Les subventions et aides qui augmentent principalement en raison d'une hausse des traitements dans les institutions subventionnées.

Autorités et personnel

La hausse des charges du personnel de CHF 3.4 mios (8.79%) provient de la compensation du renchérissement de 3%, des annuités annuelles, comptant pour CHF 361'000, ainsi que des nouveaux postes pour un montant de CHF 1'251'600.-, postes par ailleurs en partie remboursés sous d'autres rubriques.

NYON · PRÉAVIS N° 79 AU CONSEIL COMMUNAL

Biens, services et marchandises

La forte augmentation constatée de CHF 7.3 mios (20.3%) dans cette rubrique se décompose comme suit :

- Une hausse de CHF 5.5 mios (soit 24%) concerne les achats d'électricité et de gaz et une hausse de CHF 1.2 mios (5.2%) concerne les achats d'énergies et de combustibles. Ces augmentations proviennent essentiellement de la hausse du prix des énergies et des carburants.
- A noter également que la hausse des prix de l'huile de chauffage et du carburant se répercute sur les frais d'entretien des bâtiments, ainsi que sur les frais des véhicules.
- Une hausse de CHF 0.150 mios (7.5%) concerne l'achat de mobilier, matériel, machines et véhicules.
- Une hausse de CHF 0.339 mios (35.6%) concerne les honoraires et les prestations de services. Cette augmentation provient du compte 470-3185.00 – Port pour CHF 120'000.- (montant compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve aménagement du port compte 420-4819.00), du compte 480-3185.00 – cours d'eau et enrochement pour CHF 30'000.-, du compte 480-3185.00 - WC Publiques pour CHF 10'000.- et du compte 615-3185.00 – Office de la mobilité pour CHF 200'000.- (montant compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve 615-4819.02 – Mobilité financement d'investissements).

Intérêts passifs

Les intérêts du service de la dette augmentent de CHF 0.317 mios (6.8 %). Cela correspond à l'évolution des investissements prévus dans le plan des dépenses d'investissements pour l'année 2009, déduction faite de l'autofinancement. Le taux moyen de la dette est passé de 3.64% au 01.01.2007 à 3.45% au 31.12.2007.

Un seul emprunt de CHF 1.5 mios auprès de la SUVA à Lucerne vient à échéance au 10 janvier 2009.

Amortissements

Les amortissements diminuent de CHF 1.697 mios (16.7%). Ceci provient essentiellement du changement de base de calcul des amortissements du Service de l'électricité pour CHF 1.1 mio (voir compte no 821-3312.00). Le solde de CHF 0.5 mio vient en diminution des amortissements du Service des Eaux. Des investissements majeurs sont bientôt prévus pour le pompage et le stockage de cette énergie.

Remboursements, participations, subventions à collectivités publiques

L'augmentation de notre participation à la péréquation cantonale se monterait, selon les dernières informations du Canton, à CHF 4.4 mios, dont CHF 2.0 mios pour la facture sociale et CHF 2.4 mios pour la péréquation directe.

Aides et subventions

La hausse de CHF 0.6 mios (6.4 %) provient essentiellement de l'augmentation des subventions aux garderies de CHF 0.4 mios et des subventions culturelles aux activités locales (hausse des salaires dans les entités subventionnées), ainsi que de l'augmentation de notre participation à l'OMSV (augmentation légale).

9.3 Revenus

Impôts

REVENUS FISCAUX DE 2005 A 2009

N° compte	Libellé	2005	2006	2007	2008	2009	Diff.	Diff.
		Comptes	Comptes	Comptes	Budget	Budget	09/07	09/08
210-4001-00	Revenu pers. phys.	33'873'195	34'848'122	38'168'924	39'500'000	44'000'000	15.3%	11.4%
210-4002-00	Fortune pers. phys.	3'343'555	3'730'961	4'420'386	4'300'000	4'600'000	4.1%	7.0%
	Revenu + fortune	37'216'750	38'579'083	42'589'310	43'800'000	48'600'000	14.1%	11.0%
210-4003-00	Impôt source	1'463'945	2'565'039	2'013'046	2'500'000	2'100'000	4.3%	-16.0%
210-4004-01	Impôt frontaliers	2'052'037	2'244'410	3'194'193	2'300'000	3'000'000	-6.1%	30.4%
210-4006-00	Impôt affecté (SDIS)	672'090	756'222	839'002	843'750	921'500	9.8%	9.2%
	Total pers. phys.	41'404'822	44'144'754	48'635'551	49'443'750	54'621'500	12.3%	10.5%
210-4011-00	Bénéfice pers. mor.	3'493'996	6'073'882	7'963'355	6'500'000	7'000'000	-12.1%	7.7%
210-4012-00	Capital pers. mor.	838'814	1'180'213	1'130'282	1'200'000	1'300'000	15.0%	8.3%
210-4013-00	Imp. compl. imm.	425'779	558'719	487'554	580'000	550'000	12.8%	-5.2%
210-4020-00	Impôt foncier	3'672'684	3'797'949	3'973'751	3'850'000	4'100'000	3.2%	6.5%
210-4040-00	Droits mutation	2'531'383	3'815'191	2'896'565	3'500'000	3'500'000	20.8%	0.0%
210-4050-00	Impôt succ./don.	1'098'361	1'976'191	921'567	1'500'000	1'500'000	62.8%	0.0%
210-4061-00	Impôt sur les chiens	40'608	41'172	42'485	41'000	42'000	-1.1%	2.4%
210-4063-00	Taxes tombolas, lotos	39'172	46'256	32'526	15'000	15'000	-53.9%	0.0%
210-4064-00	Taxes appareils autom.	10'333	0	0	0	0		
210-4090-00	Impôt récup. après déf.	0	141'004	37'417	100'000	35'000	-6.5%	-65.0%
	Sous-total	12'151'130	17'630'577	17'485'503	17'286'000	18'042'000	3.2%	4.4%
40	TOTAL IMPOTS	53'555'952	61'775'331	66'121'054	66'729'750	72'663'500	9.9%	8.9%
210-4101-00	Taxes sur les boissons	8'300	6'000	5'750	6'000	5'500	-4.3%	-8.3%
210-4101-01	Taxes sur les tabacs	7'369	11'688	3'806	7'000	3'500	-8.0%	-50.0%
210-4113-00	Anticip./concessions	67'086	66'003	70'203	65'000	70'000	-0.3%	7.7%
210-4221-00	Intérêts moratoires	190'617	226'567	276'949	220'000	250'000	-9.7%	13.6%
210-4390-00	Recettes diverses	230	136	76	0	0		
210-4411-00	Gains immobiliers	1'694'396	948'598	1'797'021	1'500'000	1'500'000	-16.5%	0.0%
	TOTAL	55'523'950	63'034'323	68'274'859	68'527'750	74'492'500	9.1%	8.7%

La planification des entrées fiscales est un exercice délicat et aléatoire tant les inconnues sont nombreuses. Les résultats des années précédentes nous ont dévoilé que le traitement tardif des déclarations fiscales par l'administration cantonale avait des conséquences financières non négligeables sur les comptes des années ultérieures. Cette situation est en train de se régulariser depuis 2008.

Le deuxième facteur non maîtrisable reste l'évolution de la situation économique. Nous avons tablé sur une conjoncture économique favorable tout en restant prudents dans l'évolution de certains postes.

Nous avons considéré une hausse générale des revenus d'impôts de 8.7%, soit CHF 5.9 mios, ce qui est assez agressif. Pour les personnes physiques nous avons tenu compte d'une évolution à la hausse de 11%, soit CHF 4.8 mios. Cette évolution est en ligne avec les années précédentes, avec un bémol pour les impôts à la source et frontaliers dont le développement reste difficile à évaluer.

Les postes qui sont tributaires de la situation économique, soit les impôts des personnes morales et les impôts liés aux transactions immobilières, progressent de 4.4% ou de CHF 0.8 mios.

Le Grand Conseil a récemment voté des baisses d'impôts soit pour les personnes

Taxes, émoluments et produits des ventes

Cette rubrique augmente de CHF 6,4 mios (14.4%) principalement en raison de l'évolution des ventes et prestations de service, soit la vente de gaz et d'électricité CHF 5.3 mios, la taxe d'introduction CHF 200'000.-, la taxe de séjour CHF 170'000.-, les remboursements de traitements CHF 50'000.-, le produit des amendes CHF 50'000.-.

Autres prestations et subventions

Elles augmentent de CHF 221'700.- (20,7%). Cette hausse provient de la participation des parents à la Structure d'accueil familial de jour, compte no 761-4652.00.

10. Service des bâtiments et domaines

Dès l'exercice 2009, deux changements importants sont à signaler.

Les abonnements SI, jusqu'alors non facturés, sont comptabilisés (CHF 404'100.-), selon les exigences légales. L'énergie verte destinée à tous les bâtiments communaux contribue à une augmentation d'environ CHF 160'000.- dans le budget des bâtiments. A noter que la majorité de ces montants se retrouve dans le fonds pour les énergies renouvelables et dans les ventes d'électricité des Services Industriels. Cette hausse reflète l'augmentation des coûts d'approvisionnement en énergie (augmentation du prix du kWh, augmentation des taxes fédérales et choix de l'énergie "Nyon Vitale Vert").

Par ailleurs, nous avons tenu compte d'une augmentation du prix de l'énergie pour un montant de CHF 418'000.-. Ce montant comprend d'une part, l'augmentation du prix du mazout (CHF 130/100 lt dans le budget 2009 contre CHF 80/100 lt dans le budget 2008), et d'autre part, une augmentation globale de 50 % sur les factures des Services Industriels.

I I. Office de la mobilité

Le fonds de réserve Parking s'élève au 01.01.2008 à CHF 19'920'719.51, dont :

- CHF 16'487'078.21 provenant des taxes de stationnement des parkings avant déduction de CHF 550'000.- de prélèvements votés par le Conseil communal le 4 octobre 2004 comme participation et prêt subordonné au parking de la Duche. Ce montant sera prélevé lors de la clôture du préavis. Ce sont les seuls engagements connus à ce jour qui viendront à terme affecter ce fonds.
- CHF 3'233'641.30 provenant des « taxes compensatoires » prélevées lors de nouvelles constructions, transformations et ou agrandissements immobiliers.

Ce fonds de réserve devient extrêmement élevé et bloque des montants artificiellement dans le bilan, alors que les taxes de stationnement sont régulières et appartiennent au fonctionnement normal de la Commune. En conséquence, comme lors du préavis du budget 2008, la Municipalité propose d'affecter les taxes de stationnement à des projets d'investissements liés à la mobilité où les besoins d'amélioration sont criants.

Ainsi, l'objectif dans le cadre du budget 2009 est de créer un fonds de réserve Mobilité avec l'excédent des recettes des parkings (comptes 611 et 612), soit :

1. Une rubrique « mobilité transports publics », avec une attribution de 60 % de l'excédent des recettes des parkings, montant de CHF 943'500.- que l'on retrouve en recette dans l'Office de mobilité sur le compte 615-4819-01 - Prélèvement sur fonds de réserve « mobilité transports publics » ;
2. Une deuxième rubrique « mobilité financement d'investissements », avec une attribution de 30 % de l'excédent des recettes des parkings, montant de CHF 471'800.-. De ce fonds de réserve on a prélevé un montant de CHF 200'000.- que l'on retrouve en recette dans l'Office de mobilité sur le compte 615-4819-02 - Prélèvement sur fonds de réserve « mobilité financement d'investissements », montant qui correspond aux honoraires et frais d'étude du compte 615-3185.00 ;
3. Une troisième rubrique « mobilité équipement », avec une attribution de 10 % de l'excédent des recettes des parkings, montant de CHF 157'450.- que l'on retrouve en recette dans l'Office de mobilité sur le compte 615-4819-03 - Prélèvement sur fonds de réserve « mobilité équipement».

Les taxes compensatoires continuent à être affectées au fonds de réserve Parking.

Les conséquences de ces opérations sont :

- Le résultat du budget 2009 de la Commune est modifié de CHF 1'300'950.- grâce à une utilisation immédiate des revenus des parkings plutôt qu'à leur affectation bloquée dans un fonds de réserve ;
- Le signal donné en faveur de la mobilité est clair et fort.

A noter que le préavis sur les fonds de réserves sera déposé dans le courant de cet automne.

I2. Service des affaires sociales

Ce chapitre a pour but d'informer le Conseil Communal des changements qui interviendront dès janvier 2009 dans le domaine de l'accueil de la petite enfance. Au niveau du budget 2009, par souci de clarté, un nouveau chapitre a été créé, le 76, qui réunit tous les comptes liés à l'accueil de l'enfance.

I2.1 Réseau d'accueil

Dans le but de développer l'accueil de jour des enfants dans le canton, largement insuffisant à l'heure actuelle, la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) **est entrée en vigueur le 1.1.2007** et prévoit des subventions cantonales pour l'accueil de jour des enfants, à condition que les structures d'accueil et les communes se constituent en réseau. Les nombreuses démarches à entreprendre et les changements de pratiques à mettre en place ont incité la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) à fixer un délai au 30 septembre 2008 pour déposer la demande de reconnaissance des réseaux.

Pour être reconnu, le réseau doit, notamment, définir une politique tarifaire identique pour toutes les structures d'accueil du réseau (art. 29 LAJE), et définir les conditions d'accueil et les priorités d'accès aux places existantes (art. 31f LAJE). Il doit également définir ses modalités de fonctionnement, désigner son représentant auprès de la FAJE et présenter un plan de développement (art. 31b LAJE).

Pour rappel, les structures subventionnées concernées dans notre commune (couverture de déficit depuis de nombreuses années) sont les suivantes :

- Croquelune (Maison d'en Haut) : accueil préscolaire et parascolaire - 150 places autorisées ;
- Carrousel : accueil préscolaire et parascolaire – 61 places autorisées ;
- La Balle au Bond : accueil parascolaire – 44 places autorisées ;
- Fontaines et Souris verte : accueil préscolaire et parascolaire – 103 places autorisées ;

A celles-ci il convient d'ajouter les Classes Tartines (48 places autorisées) et l'accueil familial de jour (250 enfants gardés), directement dépendantes de la Commune.

I2.2 Travaux de création du réseau nyonnais

Début 2006 déjà, le tout nouveau Service des affaires sociales (SAS), sur demande de la Municipalité, confiait un mandat externe en vue d'une récolte de données dans les structures d'accueil. Le but était d'harmoniser les pratiques entre elles. Courant 2006, le SAS débute une intense collaboration avec les structures d'accueil et met sur pied un groupe de travail régulier. De plus, il commande une étude portant cette fois sur une tarification harmonisée entre toutes les structures et tous les types d'accueil. Les recommandations du mandataire seront largement suivies dans la suite des travaux.

En septembre 2006, la Municipalité réaffirme sa volonté d'établir une politique tarifaire unifiée avec rabais consentis aux fratries et aux familles monoparentales, et décide, en novembre 2006, en application de la LAJE, de réattribuer les subventions cantonales futures pour favoriser l'accès des enfants à l'accueil collectif de jour.

En 2007, les travaux de création du réseau sont ralentis dès lors que la FAJE (créée en avril 2007) n'a pas encore défini clairement les conditions de reconnaissance d'un réseau et les modalités de calcul du coût moyen des prestations.

NYON · PRÉAVIS N° 79 AU CONSEIL COMMUNAL

En mars 2008, grâce à une évaluation chiffrée établie par le mandataire, la Municipalité valide la nouvelle politique tarifaire, dont l'entrée en vigueur est prévue en janvier 2009, définie en fonction des critères suivants :

- Un barème harmonisé pour chacun des trois types d'accueil ;
- Les familles ne supportent pas des coûts de placement supérieurs à 18% de leur revenu ;
- Le prix facturé maximum de la place de garde ne peut pas dépasser le montant du coût moyen ;
- Le prix de la place varie entre CHF 16.- par jour pour les plus bas revenus et CHF 105.- (CHF 67.- pour les écoliers) par jour pour les plus hauts revenus ;
- Des rabais fratries sont octroyés en tenant compte du nombre d'enfants dans le ménage et/ou du nombre d'enfants placés ;
- Du montant à disposition (subvention cantonale) pour financer ces nouveaux rabais et barèmes.

Les mesures prises dans le cadre de cette nouvelle politique tarifaire, orientée sur la volonté d'améliorer l'accessibilité financière pour les familles, notamment à plusieurs enfants, sont financées par les subventions cantonales supplémentaires. Ces dernières atteindront 18% des charges éducatives en 2009, alors qu'elles n'étaient que de 6% avant l'introduction de la loi. L'augmentation représente une somme de CHF 750'000.- pour un montant total de subvention de CHF 1'131'660.-

En septembre 2008, la Municipalité valide la convention qui sera signée entre la Commune de Nyon et les structures. La demande de reconnaissance du réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants est déposée auprès de la FAJE.

12.3 Organisation et financement du réseau

La Commune, par le Service des affaires sociales, est représentante du réseau auprès de l'organe cantonal (la FAJE) et, à ce titre, est chargée de redistribuer aux structures les subventions perçues. Le compte 9206-88 a été ouvert à cet effet en 2008 déjà, et permet la gestion des subventions cantonales. Un logiciel commun est mis en réseau entre les structures d'accueil et le Service des affaires sociales, il permet la centralisation des inscriptions (principe du guichet unique) et du contrôle des revenus des parents, ainsi que le recueil de données statistiques. Le Service disposera ainsi d'un observatoire privilégié sur les places d'accueil subventionnées de la commune.

Dans les comptes de fonctionnement **le chapitre 76** est créé pour l'exercice 2009 et intégrera désormais toutes les charges et recettes consacrées à l'accueil de jour des enfants.

12.4 Charges 2009 des structures

A noter qu'au budget 2009 des structures subventionnées on constate une augmentation des charges totales de 8.9% par rapport au budget 2008 (soit CHF 749'000.-), due en particulier aux raisons suivantes :

Masse salariale :

- Pour 3.6%, augmentation des charges salariales due au versement des annuités et au renchérissement ;
- Pour 0.9%, adaptation des salaires du personnel éducatif aux barèmes de la Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance, barèmes proches de ceux de la Ville de Nyon. Cette harmonisation des conditions salariales est rendue nécessaire par le fait que certaines structures sont actuellement pénalisées dans leur recrutement de personnel et dans la fidélisation de celui-ci ;

NYON · PRÉAVIS N° 79 AU CONSEIL COMMUNAL

- Pour 1.5%, engagement de personnel éducatif supplémentaire suite aux augmentations constatées du nombre d'enfants pris en charge (taux d'occupation) au sein des structures, contraintes de s'adapter au cadre de référence du SPJ.

Autres charges :

- Pour 1.5%, augmentation du coût des repas, du chauffage, des transports (liée à l'augmentation des produits de base et de l'énergie) ;
- Pour 1.4%, investissements prévus pour le remplacement de mobilier, la rénovation de cuisines et WC, les machines et autre matériel.

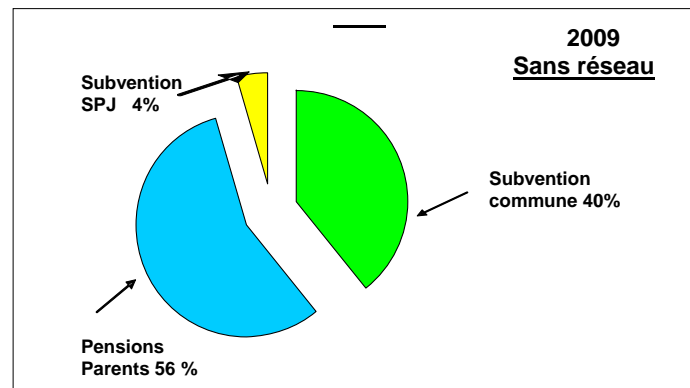
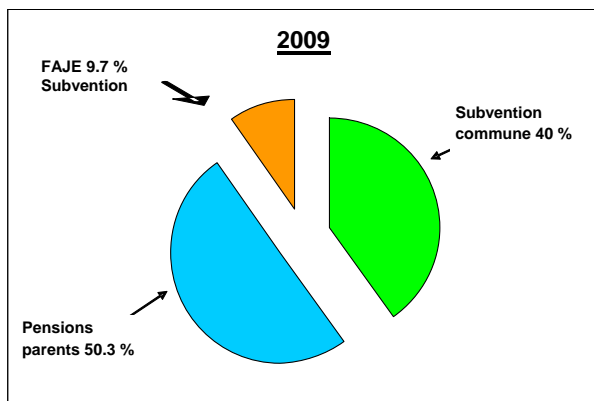
12.5 Recettes 2009 des structures

Les pensions ont été estimées en fonction des nouveaux barèmes et rabais fratrices. Des simulations ont été faites grâce au nouveau logiciel installé en réseau dans chaque structure. Toutefois, ce type de recettes peut varier de manière significative selon le revenu des ménages. Néanmoins, elles ont été estimées à 50.3% du total des charges, pour 40% de participation communale et 9.7 % de subventions cantonales.

12.6 Couverture de déficit 2009

La couverture de déficit de la Ville se maintiendra dans la même proportion (40% des charges totales des structures, pour 39 % au budget 2008) après l'entrée en vigueur de la nouvelle politique tarifaire, en 2009. Elle a été calculée, pour chaque structure, selon le scénario « sans réseau », comme si la subvention cantonale était semblable aux années précédentes, et comme si les tarifs restaient inchangés. En effet, les rabais fratrices et nouveaux barèmes seront entièrement financés par les subventions supplémentaires de la FAJE. Il subsiste un montant prévu pour participer aux frais de fonctionnement du réseau et au plan de développement, selon les tableaux ci-dessous.

Financement des structures d'accueil collectif 2009	Charges totales des structures	Pensions parents	Subvention FAJE	Subvention Ville de Nyon	
Croquelune	3'703'000	2'050'000	358'280	1'294'720	
Carrousel	1'583'000	661'000	129'260	792'740	
Balle au Bond	657'000	384'000	74'140	198'860	
Fontaines SV	2'606'000	1'293'000	266'620	1'046'380	
Classes Tartines	631'300	229'200	64'100	338'000	
Frais fonctionnement réseau			100'000		
Plan de développement			139'260		
Total	9'180'300	4'617'200	1'131'660	3'670'700	40 % des charges totales des structures



12.7 Perspectives

Les places font cruellement défaut actuellement dans le parascolaire (enfants de 4 à 12 ans) à Nyon. Le nombre de places à disposition est de 9 pour 100 enfants scolarisés. Pour atteindre une offre acceptable sur le territoire vaudois, le Canton évalue qu'il faudrait 15 places pour 100 enfants scolarisés. Afin de tendre vers cet objectif, la Municipalité a prévu l'ouverture de l'UAPE du Couchant en 2009 qui, avec ses 48 places, contribuera à faire reculer la pénurie.

Cette réalisation permettra d'atteindre un ratio de 12.8 places pour 100 enfants. Il est prévu de lancer d'autres projets dans le but d'atteindre une offre optimale de 15 %. L'ouverture de l'UAPE du Couchant aura des conséquences sur le budget de l'accueil de l'enfance. En UAPE, la place coûte environ CHF 70.- par jour, repas compris, pour les écoliers. Si la capacité financière des parents est évaluée à 50% du coût et la subvention FAJE à 10%, la subvention communale peut être estimée à CHF 28.- la place par jour, soit à environ CHF 300'000.- par année.

Concernant le préscolaire, là aussi, les listes d'attente sont longues pour obtenir une place dans un délai raisonnable, alors que le nombre de places est de 26 pour 100 enfants de 0 à 4 ans. La mise à disposition de nouvelles places passe par une collaboration accrue avec les entreprises nyonnaises qui ont intégré une structure d'accueil au sein de l'entreprise et qui sont prêtes à mettre quelques places à disposition des habitants. Un important travail doit également se faire lors de l'élaboration des plans de quartier, afin de prévoir l'implantation de nouvelle(s) structure(s).

13. Services Industriels

Au 1^{er} janvier 2009, la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) impose une tarification nouvelle, permettant notamment au client de lire séparément sur sa facture le coût de l'acheminement (appelé souvent le timbre) et celui de l'énergie. Le montant de ces coûts a été circonscrit par la loi et calculé selon les directives de la branche électrique. Des marges assurées mais limitées ont aussi été dictées aux distributeurs qui, de fait, n'ont pas de marge de manœuvre sur leurs tarifs, si ce n'est par l'existence d'un bon contrat d'approvisionnement.

Selon l'ordonnance d'application, les tarifs appliqués aux consommateurs régulés (ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas changer de fournisseur) pour l'année 2009 ont été publiés au 31 août 2008. Les clients éligibles, soit les gros consommateurs, ont ensuite deux mois pour communiquer leur volonté de changer de fournisseur. Si cela est le cas ils devront quitter les Services Industriels pour la partie énergie. Comme présenté dans le préavis n°43/2007 « Adaptation de la structure tarifaire de l'électricité au décret cantonal sur le secteur électrique et à la loi sur l'approvisionnement électrique », les impacts pour les finances communales sont importants mais inévitables.

Le montant facturé au titre de l'acheminement, soit le timbre, est calculé selon une méthode et un objectif de recettes fixés par la loi. A noter que des principes différents sont utilisés dans la comptabilité sur les communes et dans la comptabilité analytique, base du calcul du timbre. En particulier, les immobilisations conduisent à deux bilans divergents selon le type de comptabilité. En outre, le produit du timbre doit être principalement affecté à l'entretien et au financement du réseau et non pas à la rémunération du propriétaire qui est bridée. Le budget relatif au timbre se lit dans les comptes liés au 821 – Réseau de distribution.


Le montant facturé au titre de l'énergie est calculé en fonction des coûts d'achat de l'énergie auquel s'ajoute une faible marge déterminée en fonction des prix du marché pour les clients éligibles (soit les gros consommateurs) et acceptables par les autorités fédérales pour les clients régulés (soit les petits consommateurs). Ces marges se lisent dans la rubrique 822 – Activités commerciales.

Globalement, les recettes de l'électricité se réduisent fortement et passeront, grosso modo, de CHF 5 mios en moyenne pluriannuelle ces dernières années à environ CHF 1 mio. Toutefois, quelques éléments importants viennent partiellement compenser ces réductions :


- L'introduction des taxes sur l'électricité décidées par le Conseil communal (préavis n°43/2007 « Adaptation de la structure tarifaire de l'électricité au décret cantonal sur le secteur électrique et à la loi sur l'approvisionnement électrique ») permet de maintenir environ CHF 1.5 mios de francs de rentrées financières, partiellement affectées mais provenant de l'ensemble des consommateurs nyonnais, y compris les clients qui nous quitteront pour la partie énergie.
- Le rapprochement entre la comptabilité analytique des Services Industriels et celle de la Commune a permis de prendre en compte des imputations internes, à la charge des Services Industriels, pour un montant d'environ CHF 1 mios.
- Une rémunération du propriétaire de CHF 0.4 mios a été introduite dans le budget.
- Le produit du timbre dédié au financement du réseau dégagera un cash-flow qui sera disponible pour la Ville.

Enfin, à noter que :

- La rubrique de l'Eclairage public a été isolée pour bien démontrer la neutralité de ses coûts obtenus grâce à la taxe prélevée ad hoc.
- Le personnel de TRN, dans le chapitre 800 a aussi été isolé pour une meilleure transparence des coûts.
- Les ventes de gaz prévoient 137 GWh, moyenne pluriannuelle pondérée, soit +18 % d'augmentation fixe sur les consommateurs. Il est prévu de reporter intégralement les hausses des coûts d'approvisionnement sur ces derniers.
- Nous prévoyons une hausse globale de la consommation d'électricité de 1.5 % par rapport à la valeur des 12 derniers mois. Toutefois, le niveau des ventes a été calculé en tenant compte d'une perte prévisible de clients équivalente à environ 5 GWh sur un total distribué de 95 GWh.

 VILLE DE NYON SERVICE DES FINANCES		BUDGET 2009 - RECAPITULATION GENERALE PAR SERVICES						
		2009			2008		2007	
No.	Désignation	Budget	var.sur B / 2008	var.sur C / 2007	Budget	Diff. 09/08	COMPTES	Diff. 08/07
1	ADMINISTRATION GENERALE	14'582'850	11.13%	0.20%	13'122'650	1'460'200	14'553'226	-1'430'576
2	FINANCES	-59'696'300	8.44%	13.13%	-55'052'350	-4'643'950	-52'769'765	-2'282'585
3	DOMAINES & BATIMENTS	8'031'700	7.48%	29.37%	7'473'050	558'650	6'208'254	1'264'796
4	TRAVAUX	9'227'000	9.09%	10.40%	8'458'250	768'750	8'357'773	100'477
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	3'595'950	296.84%	622.75%	906'150	2'689'800	497'539	408'611
6	POLICE	5'998'900	-16.26%	29.05%	7'163'450	-1'164'550	4'648'537	2'514'913
7	AFFAIRES SOCIALES	26'906'700	-0.40%	24.17%	27'013'550	-106'850	21'669'646	5'343'904
8	SERVICES INDUSTRIELS	-1'832'300	-21.57%	-41.77%	-2'336'300	504'000	-3'146'750	810'450
	Excédent de charges 2009 (Budget)	6'814'500						
	Excédent de charges 2008 (budget)				6'748'450	66'050		
	Excédent de revenus 2007 (comptes)						18'458	6'729'992


NYON · PRÉAVIS N° 79 AU CONSEIL COMMUNAL

		BUDGET 2009 - COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR DIRECTION							
		BUDGET 2009			BUDGET 2008		COMPTES 2007		
N° - direction	Désignation	Charges	var. sur B / 2008	var. sur C / 2007	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	16'948'400.00	11.18%	7.42%	2'365'550.00	15'244'550	2'121'900	15'777'489	1'224'263
10	Autorités	1'064'900.00	0.89%	3.01%	216'500.00	1'055'550	216'400	1'033'749	47'428
11	Administration	1'696'800.00	6.06%	6.22%	315'700.00	1'599'800	324'000	1'597'445	213'015
13	Service du personnel / des assurances	3'293'750.00	20.12%	29.74%	388'500.00	2'742'000	523'000	2'538'657	65'884
15	Affaires culturelles et loisirs	5'391'850.00	4.94%	10.60%	245'100.00	5'138'000	215'500	4'875'283	162'397
16	Tourisme	400'000.00	110.53%	110.53%	170'000.00	190'000	0	190'000	0
17	Sports	3'706'750.00	6.86%	15.43%	718'300.00	3'468'850	691'500	3'211'154	696'938
18	Transports publics	0.00			0.00	0	0	1'435'262	0
19	Centre informatique	1'394'350.00	32.75%	55.63%	311'450.00	1'050'350	151'500	895'939	38'602
2	FINANCES	24'376'350.00	9.69%	12.11%	84'072'650.00	22'223'850	77'276'200	21'742'572	74'512'337
20	Comptabilité gén.-caisse-contentieux	933'650.00	-3.92%	14.28%	236'000.00	971'750	240'000	816'957	13'728
21	Impôts	875'000.00	4.17%	-18.76%	73'571'000.00	840'000	67'684'000	1'077'042	67'435'857
22	Service financier	17'860'700.00	17.59%	25.35%	10'265'650.00	15'188'600	9'352'200	14'249'222	6'742'752
23	Amortissements / réserves non-ventilés	4'707'000.00	-9.89%	-15.94%	0.00	5'223'500	0	5'599'351	320'000
3	DOMAINES ET BATIMENTS	11'654'800.00	6.45%	29.17%	3'623'100.00	10'948'850	3'475'800	9'023'160	2'814'906
31	Terrains	47'000.00	6.82%	6.82%	684'500.00	44'000	674'000	43'997	77'800
32	Forêts et pâturages	1'003'000.00	-3.05%	-1.28%	553'120.00	1'034'600	520'650	1'016'024	512'178
34	Bâtiments du patrimoine administratif	7'899'950.00	6.91%	35.45%	651'200.00	7'389'550	613'000	5'832'319	659'678
35	Bâtiments du patrimoine financier	2'704'850.00	9.04%	26.94%	1'734'280.00	2'480'700	1'668'150	2'130'819	1'565'250
4	TRAVAUX	18'626'000.00	13.61%	12.02%	9'399'000.00	16'394'350	7'936'100	16'627'320	8'269'548
40	Service administratif	440'700.00	2.35%	-37.86%	440'700.00	430'600	430'600	709'161	709'161
42	Service de l'urbanisme	1'392'750.00	-2.93%	20.74%	170'300.00	1'434'800	153'000	1'153'512	166'231
43	Routes	2'652'200.00	-0.45%		201'000.00	2'664'200	145'000	3'232'183	338'064
44	Parcs, promenades et cimetières	3'906'000.00	15.50%	20.13%	1'252'000.00	3'381'750	915'500	3'251'493	805'954
45	Ordures ménagères et déchets	4'537'250.00	10.42%	28.38%	2'292'000.00	4'109'000	1'944'000	3'534'282	1'971'620
46	Réseaux d'égouts et d'épuration	5'230'900.00	27.71%	17.73%	4'662'000.00	4'096'000	4'096'000	4'443'309	4'042'545
47	Cours d'eau, rives et ports	436'000.00	68.99%		381'000.00	258'000	252'000	286'566	235'973
48	W.C. publics	30'200.00	51.00%	79.61%	0.00	20'000	0	16'815	0


NYON · PRÉAVIS N° 79 AU CONSEIL COMMUNAL

		BUDGET 2009 - COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR DIRECTION							
		BUDGET 2009			BUDGET 2008		COMPTES 2007		
N° - direction	Désignation	Charges	var. sur B / 2008	var. sur C / 2007	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	INSTR. PUBL. ET CULTES	4'759'550.00	134.51%	145.42%	1'163'600.00	2'029'550	1'123'400	1'939'347	1'441'808
51	Enseignement primaire	600'950.00	18.06%	40.19%	171'500.00	509'000	75'400	428'682	76'980
52	Enseignement secondaire	908'100.00	-8.45%	-7.43%	699'500.00	991'950	770'500	981'005	1'101'957
53	Enseignement spécialisé	2'675'500.00			0.00	0	0	0	0
54	Office d'orientation professionnelle	128'500.00	1.98%	14.70%	102'000.00	126'000	101'100	112'034	101'053
56	Service médical et dentaire	228'150.00	3.73%	9.46%	142'400.00	219'950	142'400	208'424	127'739
58	Temples et cultes	218'350.00	19.55%	4.37%	48'200.00	182'650	34'000	209'202	34'079
6	POLICE	13'081'150.00	7.64%	32.91%	7'082'250.00	12'152'300	4'988'850	9'842'271	5'193'734
60	Administration	5'321'500.00	7.56%	12.90%	1'233'500.00	4'947'300	986'500	4'713'655	1'176'857
61	Police-mobilité	4'773'350.00	13.33%	93.83%	3'477'950.00	4'211'850	1'946'500	2'462'676	2'156'064
62	Contrôle des habitants	825'300.00	4.18%	20.55%	301'000.00	792'200	235'000	684'609	216'909
64	Service inhum, pompes fun. , crémât.	67'700.00	1.65%	19.24%	3'000.00	66'600	3'000	56'776	976
65	Défense contre l'incendie	1'796'800.00	-1.16%	9.37%	1'776'800.00	1'817'850	1'817'850	1'642'927	1'642'927
66	Protection civile	290'000.00	-6.45%	5.20%	290'000.00	310'000	0	275'662	0
67	Abattoirs	6'500.00	0.00%	8.95%	0.00	6'500	0	5'966	0
7	AFFAIRES SOCIALES	28'609'500.00	1.29%	27.93%	1'702'800.00	28'245'450	1'231'900	22'363'962	694'317
70	Service administratif	261'600.00	5.95%	17.92%	1'000.00	246'900	0	221'841	9'643
71	Service social, communal/intercommunal	2'089'900.00	-63.82%	-52.90%	226'500.00	5'776'350	981'900	4'437'202	332'178
72	Prévoyance sociale	19'490'000.00	-5.81%	16.47%	0.00	20'691'700	250'000	16'734'520	328'253
73	Santé publique	1'452'000.00	5.92%	73.05%	0.00	1'370'900	0	839'071	23'818
74	Office du logement	124'000.00	-15.99%	3.66%	0.00	147'600	0	119'624	425
75	Office du travail	12'000.00	0.00%	2.53%	0.00	12'000	0	11'704	0
76	Réseau d'accueil de jour pour enfants	5'180'000.00			1'475'300.00	0	0	0	0
8	SERVICES INDUSTRIELS	49'334'550.00	13.83%	50.10%	51'166'850.00	43'340'800	45'677'100	32'866'906	36'013'657
80	Service administratif	6'301'550.00	6.69%	39.42%	6'301'550.00	5'906'600	5'906'600	4'519'680	4'519'680
81	Service des eaux	3'715'000.00	-9.79%	-17.31%	3'715'000.00	4'118'000	4'118'000	4'492'854	4'492'854
82	Service électrique	24'727'800.00	5.27%	69.34%	25'796'800.00	23'490'800	25'110'500	14'602'785	17'602'061
83	Service du gaz	14'590'200.00	48.49%	57.70%	15'353'500.00	9'825'400	10'542'000	9'251'588	9'399'062
	TOTAL GENERAL DU BUDGET	167'390'300.00			160'575'800.00	150'579'700	143'831'250	130'183'027	130'164'568
	Excédent de charges budget 2009				6'814'500.00				
	Excédent de charges 2008 (budget)						6'748'450		
	Excédent de charges 2007 (comptes)								18'459

NYON · PRÉAVIS N° 79 AU CONSEIL COMMUNAL

		BUDGET 2009 - COMPTES DE FONCTIONNEMENT DES CHARGES PAR NATURE						
		BUDGET 2009				BUDGET 2008	COMPTES 2007	DIFFERENCE
N° - CPN	Désignation	Charges	var. sur B / 2008	var. sur C / 2007	Charges	Charges	BUDGET 2008	COMPTES 2007
3	CHARGES	167'390'300.00	11.16%	28.58%	150'579'700	130'183'027	16'810'600	37'207'273
30	Autorités et personnel	42'334'900.00	8.79%	19.79%	38'915'850	35'340'802	3'419'050	6'994'098
300	Autorités et commissions	719'500.00	0.36%	6.76%	716'950	673'941	2'550	45'559
301	Personnel administratif et d'exploitation	31'495'000.00	8.10%	18.61%	29'134'800	26'553'687	2'360'200	4'941'313
303	Assurances sociales	2'698'700.00	8.19%	21.98%	2'494'300	2'212'485	204'400	486'215
304	Caisses de pension et de prévoyance	4'040'300.00	9.05%	21.29%	3'705'100	3'331'017	335'200	709'283
305	Assurances accidents et maladie	1'949'900.00	34.07%	54.65%	1'454'400	1'260'832	495'500	689'068
306	Indemnités, remboursement de frais	227'350.00	-6.48%	1.95%	243'100	222'994	-15'750	4'356
307	Prestations complémt. de prévoyance	497'400.00	4.67%	17.80%	475'200	422'225	22'200	75'175
308	Personnel intérimaire	238'500.00	-19.70%	-38.31%	297'000	386'594	-58'500	-148'094
309	Autres charges autorités et du personnel	468'250.00	18.54%	69.03%	395'000	277'027	73'250	191'223
31	Biens, services et marchandises	43'852'450.00	20.43%	31.20%	36'413'700	33'425'166	7'438'750	10'427'284
310	Imprimés et fournitures de bureau	662'500.00	5.49%	12.62%	628'050	588'269	34'450	74'231
311	Achats mobilier, matériel, machines, véh.	2'129'700.00	6.77%	4.36%	1'994'750	2'040'656	134'950	89'044
312	Achats d'eau, d'énergie et de combustible	29'541'750.00	29.06%	44.51%	22'889'400	20'442'526	6'652'350	9'099'224
313	Autres fournitures et marchandises	563'400.00	2.18%	32.64%	551'400	424'765	12'000	138'635
314	Entretien immeubles, routes, et territoire	3'476'950.00	-9.50%	-9.56%	3'841'800	3'844'282	-364'850	-367'332
315	Entretien d'objets mobilier et d'installation	1'562'400.00	-1.09%	20.77%	1'579'600	1'293'679	-17'200	268'721
316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	1'171'450.00	44.10%	212.06%	812'960	375'388	358'490	796'062
317	Réceptions et manifestations	437'000.00	16.32%	58.24%	375'700	276'170	61'300	160'830
318	Honoraires et prestations de services	3'723'350.00	17.35%	11.27%	3'172'900	3'346'106	550'450	377'244
319	Impôts, taxes, cotisations et frais divers	583'950.00	2.96%	-26.39%	567'140	793'324	16'810	-209'374
32	Intérêts passifs	5'072'600.00	7.29%	4.93%	4'728'100	4'834'451	344'500	238'149
322	Intérêts des dettes à court terme	4'956'100.00	6.74%	5.09%	4'643'100	4'716'074	313'000	240'026
329	Autres intérêts	116'500.00	37.06%	-1.59%	85'000	118'377	31'500	-1'877
33	Amortissements	9'479'250.00	-11.21%	-2.00%	10'675'750	9'672'822	-1'196'500	-193'572
330	Amort. patrimoine financier	515'000.00	-0.10%	-40.85%	515'500	870'670	-500	-355'670
331	Amort. oblig. patrimoine administratif	8'964'250.00	-11.77%	1.84%	10'160'250	8'802'152	-1'196'000	162'098
35	Rmbts, partic., subv. à coll.publiques	37'776'500.00	12.42%	31.37%	33'603'800	28'756'652	4'172'700	9'019'848
351	Remb. et partic.à des charges cantonales	35'140'000.00	14.20%	36.22%	30'769'300	25'797'203	4'370'700	9'342'797
352	Remb. et partic.à des charges communales	2'636'500.00	-6.99%	-10.91%	2'834'500	2'959'449	-198'000	-322'949
36	Aides et subventions	9'932'200.00	6.00%	27.31%	9'370'200	7'801'478	562'000	2'130'722
365	Aides, subventions à des institutions privées	9'424'900.00	6.86%	28.64%	8'819'550	7'326'851	605'350	2'098'049
366	Aides individuelles	507'300.00	-7.87%	6.88%	550'650	474'627	-43'350	32'673
38	Attrib. à fds / financements spéc.	3'907'050.00	66.13%	21.69%	2'351'850	3'210'771	1'555'200	696'279
380	Attrib.à fds réserve et renouvellement	35'000.00		-75.07%	168'300	140'390	-133'300	-105'390
381	Attrib.à financements spéc.	3'872'050.00	77.33%	26.11%	2'183'550	3'070'382	1'688'500	801'668
39	Imputations internes	15'035'350.00	3.55%	110.55%	14'520'450	7'140'884	514'900	7'894'466
390	Imputations internes	15'035'350.00	3.55%	110.55%	14'520'450	7'140'884	514'900	7'894'466

NYON · PRÉAVIS N° 79 AU CONSEIL COMMUNAL


		BUDGET 2009 - COMPTES DE FONCTIONNEMENT DES REVENUS PAR NATURE						
		BUDGET 2009		BUDGET 2008		COMPTES 2007	DIFFERENCE	DIFFERENCE
N° - CPN	Désignation	Revenus	var. sur B / 2008	var. sur C / 2007	Revenus	Revenus	BUDGET 2008	COMPTES 2007
4	REVENUS	160'575'800.00	11.64%	23.36%	143'831'250	130'164'568	16'744'550	30'411'232
40	Impôts	72'663'500.00	8.89%	9.89%	66'729'750	66'121'054	5'933'750	6'542'446
400	Impôts sur revenu/fortune/impôt personnel	54'621'500.00	10.47%	12.31%	49'443'750	48'635'551	5'177'750	5'985'949
401	Impôts sur bénéfice/capital (pers.morales)	8'850'000.00	6.88%	-7.63%	8'280'000	9'581'191	570'000	-731'191
402	Impôts fonciers	4'100'000.00	6.49%	3.18%	3'850'000	3'973'751	250'000	126'249
404	Droit de mutation	3'500'000.00	0.00%	20.83%	3'500'000	2'896'565	0	603'435
405	Impôts sur les successions et donations	1'500'000.00	0.00%	62.77%	1'500'000	921'567	0	578'433
406	Impôts, taxes sur possession et dépense	57'000.00	1.79%	-24.01%	56'000	75'011	1'000	-18'011
409	Impôts récupérés après défalcatons	35'000.00	-65.00%	-6.46%	100'000	37'417	-65'000	-2'417
41	Patentes et concessions	479'000.00	6.75%	500.56%	448'700	79'759	30'300	399'241
410	Patentes	9'000.00	-30.77%	-5.82%	13'000	9'556	-4'000	-556
411	Concessions	470'000.00	7.87%	569.49%	435'700	70'203	34'300	399'797
42	Revenu du patrimoine	6'129'400.00	-2.94%	11.77%	6'315'250	5'483'776	-185'850	645'624
422	Rev. capitaux du patrimoine financier	524'500.00	49.01%	-12.28%	352'000	597'916	172'500	-73'416
423	Rev. immeubles du patrimoine financier	1'173'900.00	2.13%	-0.34%	1'149'450	1'177'920	24'450	-4'020
424	Gains comptables plac. patrimoine financier	0.00			0	608	0	-608
425	Rev. prêts et partic. du patrimoine admin.	20'500.00	132.95%	-28.19%	8'800	28'546	11'700	-8'046
427	Rev. immeubles du patrimoine admin.	4'410'500.00	-8.21%	19.89%	4'805'000	3'678'785	-394'500	731'715
43	Taxes, émoluments, produits ventes	51'115'200.00	14.76%	23.61%	44'540'600	41'351'815	6'574'600	9'763'385
430	Taxes légales de remplacement	0.00			0	22'036	0	-22'036
431	Emoluments	521'500.00	85.26%	83.74%	281'500	283'825	240'000	237'675
432	Recettes pour soins médicaux et dentaires	100'000.00	0.00%	17.93%	100'000	84'799	0	15'202
433	Ecologie	0.00			0	18'343	0	-18'343
434	Taxes de raccordement et d'utilisation	6'480'000.00	17.60%	12.25%	5'510'000	5'772'959	970'000	707'041
435	Ventes et prestations de services	40'344'000.00	13.71%	29.30%	35'479'000	31'201'989	4'865'000	9'142'011
436	Remboursement de tiers	401'600.00	97.35%	-46.54%	203'500	751'167	198'100	-349'567
437	Amendes	750'000.00	7.14%	19.61%	700'000	627'016	50'000	122'984
439	Autres recettes	2'518'100.00	11.10%	-2.76%	2'266'600	2'589'681	251'500	-71'581
44	Parts à des recettes cantonales	1'500'000.00	0.00%	-16.53%	1'500'000	1'797'021	0	-297'021
441	Parts à des recettes cantonales	1'500'000.00	0.00%	-16.53%	1'500'000	1'797'021	0	-297'021
45	Partic. et rmbts de collectivités publ.	9'908'400.00	19.84%	44.59%	8'268'200	6'852'699	1'640'200	3'055'701
451	Partic. et remboursements du canton	7'454'300.00	21.60%	69.32%	6'130'000	4'402'576	1'324'300	3'051'724
452	Partic. et remboursements de communes	2'454'100.00	14.77%	0.16%	2'138'200	2'450'123	315'900	3'977
46	Autres prestations et subventions	1'292'000.00	20.71%	197.24%	1'070'300	434'665	221'700	857'335
465	Participations et subventions de tiers	1'275'500.00	30.58%	277.60%	976'800	337'794	298'700	937'706
469	Dons et legs	16'500.00	-82.35%	-82.97%	93'500	96'871	-77'000	-80'371
48	Prélèv. s/fonds financements spéc.	2'452'950.00	460.03%	171.68%	438'000	902'896	2'014'950	1'550'054
480	Prélèv. s/fds de réserve/renouvellement	422'000.00	224.62%	-32.90%	130'000	628'907	292'000	-206'907
481	Prélèv. s/financements spéciaux	2'030'950.00	559.40%	641.25%	308'000	273'989	1'722'950	1'756'961
49	Imputations internes	15'035'350.00	3.55%	110.55%	14'520'450	7'140'884	514'900	7'894'466
490	Imputations internes	15'035'350.00	3.55%	110.55%	14'520'450	7'140'884	514'900	7'894'466

PLAFOND D'EMPRUNTS ET RISQUES POUR CAUTIONNEMENTS

Selon Préavis No. 14 du 6 novembre 2006			B2006	B2007	P2008	P2009		P2010		P2011		
Plafond d'emprunts limité à CHF 230 mios												
AUTOFINANCEMENT (AUTOFIN)			3'202'800	-78.2%	4'127'150	1'150'000	-890'000	-177.4%	-2'090'000	134.8%	-3'340'000	59.8%
DEP. INVESTISSEMENTS NETTES (DIN)			24'000'000	-0.2%	20'000'000	20'000'000	20'000'000	0.0%	20'000'000	0.0%	20'000'000	0.0%
Emprunts, dettes à long terme (DLT) <small>922+923</small>			130'450'000		146'320'000	165'170'000	186'060'000	12.6%	208'150'000	11.9%	231'490'000	11.2%
ENDETTEMENT BRUT (EB) <small>DCT+DLT</small>			143'940'000	#DIV/0!	161'480'000	180'620'000	201'830'000	11.7%	224'220'000	11.1%	247'890'000	10.6%
Plafond d'endettement brut admissible (Niveau 1)			146'540'000		164'080'000	183'220'000	204'430'000	11.6%	226'820'000	11.0%	250'490'000	10.4%

Avec budget 2009			C2006	C2007	B2008	B2009		P2010		P2011		
FONCTION	Impôts	40	61'775'331	15.3%	66'121'054	66'729'750	72'663'500	8.9%	77'020'000	6.0%	81'640'000	6.0%
	Patentes, concessions	41	83'691	1.1%	79'759	448'700	479'000	6.8%	480'000	0.0%	480'000	0.0%
	Revenus du patrimoine	42	4'125'703	5.7%	5'483'776	6'315'250	6'129'400	-2.9%	6'190'000	1.0%	6'250'000	1.0%
	Taxes, émoluments, produits ventes	43	40'845'891	-0.4%	41'351'815	44'540'600	51'115'200	14.8%	51'630'000	1.0%	52'150'000	1.0%
	Parts recettes cant. sans affectation	44	948'598	-44.0%	1'797'021	1'500'000	1'500'000	0.0%	1'500'000	0.0%	1'500'000	0.0%
	Part. et rbts collectivités publ.	45	7'390'131	-25.3%	6'852'699	8'268'200	9'908'400	19.8%	9'910'000	0.0%	9'910'000	0.0%
	Autres prestations et subventions	46	594'262	17.6%	434'665	1'070'300	1'292'000	20.7%	1'290'000	0.0%	1'290'000	0.0%
	REVENUS FINANCIERS	40 à 46	115'763'607	4.6%	122'120'788	128'872'800	143'087'500	11.0%	148'020'000	3.4%	153'220'000	3.5%
	Autorités et personnel	30	33'303'792	1.9%	35'340'802	38'915'850	42'334'900	8.8%	43'820'000	3.5%	45'350'000	3.5%
	Biens, services, marchandises	31	30'147'477	6.3%	33'425'166	36'413'700	43'852'450	20.4%	44'730'000	2.0%	45'620'000	2.0%
Intérêts passifs	32	4'532'181	1.6%	4'834'451	4'728'100	5'072'600	7.3%	6'520'000	28.5%	7'110'000	9.0%	
Rbts, part. et subv. collectivités publ.	35	28'850'941	26.9%	28'756'652	33'603'800	37'776'500	12.4%	38'530'000	2.0%	39'300'000	2.0%	
Aides et subventions	36	7'770'442	0.8%	7'801'478	9'370'200	9'932'200	6.0%	10'030'000	1.0%	10'130'000	1.0%	
CHARGES FINANCIERES	30+31+32+35+36	104'604'833	9.0%	110'158'549	123'031'650	138'968'650	13.0%	143'630'000	3.4%	147'510'000	2.7%	
AUTOFINANCEMENT (AUTOFIN)		11'158'774	-24.1%	11'962'239	5'841'150	4'118'850	-29.5%	4'390'000	6.6%	5'710'000	30.1%	
DEP. INVESTISSEMENTS NETTES (DIN)		25'386'065	5.5%	15'543'510	20'000'000	20'000'000	0.0%	20'000'000	0.0%	20'000'000	0.0%	
ENDETTEMENT INV.	Dettes à court terme (DCT) <small>920+921+925</small>		11'409'787		11'665'594	12'380'000	14'910'000		15'210'000		15'510'000	
	Emprunts, dettes à long terme (DLT) <small>922+923</small>		126'842'231		131'225'479	145'384'329	161'265'479		176'875'479		191'165'479	
	ENDETTEMENT BRUT (EB) <small>DCT+DLT</small>		138'252'018	14.0%	142'891'073	157'764'329	176'175'479	11.7%	192'085'479	9.0%	206'675'479	7.6%
	Lignes de crédit bancaires <small>selon contrats</small>		2'600'000		2'600'000	2'600'000	2'600'000		2'600'000		2'600'000	
			<small>-988'508</small>									
Ratio	Quotité de la dette brute (Dette brute ¹ / REV FIN)		110%		107%	113%	113%		119%		125%	
	<small>¹ chap. 921 + 922 + 923</small>		moyen		moyen	moyen	moyen		moyen		moyen	
	Quotité de la charge des intérêts (Int. nets ² / REV FIN)		0.35%		-0.53%	-1.23%	-0.74%		0.22%		0.56%	
	<small>² chap. 32 - chap.42 + chap. 424</small>		faible charge		pas de charge	pas de charge	pas de charge		faible charge		faible charge	
	Plafond d'endettement brut admissible (Niveau 1)		140'850'000		145'490'000	160'360'000	178'780'000	11.5%	194'690'000	8.9%	209'280'000	7.5%
	Plafond de risques pour cautionnement		70'425'000		72'745'000	80'180'000	89'390'000		97'345'000		104'640'000	

NYON · PRÉAVIS N° 79 AU CONSEIL COMMUNAL

 PLAN D'INTENTIONS ET PROGRAMME DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2008/2010												
SERVICE DES FINANCES Nyon, le 23.09.2008		Préavis	Type Invest.	Total Invest.	Partic./subv. Prél. fds rés.	Solde à invest.	Répartition des dépenses				2011 et suiv.	Non Déterm.
No	Année	2008					2009	2010	2008-2010			
I PREAVIS VOTES PAR LE CONSEIL COMMUNAL				71'761	750	27'335	20'232	3'095	1'020	24'347	1'252	1'736
SITUATION AU 30 JUIN 2008												
1. ADMINISTRATION GENERALE				593		460	460			460		
2. FINANCES - INFORMATIQUE				1'850		1'135	385	400	350	1'135		
3. DOMAINES ET BATIMENTS				28'490		6'665	4'925	1'140	600	6'665		
4. TRAVAUX				21'934		13'550	11'031	1'197	70	12'298	1'252	
6. POLICE				2'119		279	279			279		
8. SERVICES INDUSTRIELS				16'775	750	5'246	3'152	358		3'510		1'736
II PREAVIS DEPOSES AUPRES DU CONSEIL COMMUNAL				767		722	55	667		722		
SITUATION AU 30 JUIN 2008												
1. ADMINISTRATION GENERALE				530		485	55	430		485		
3. DOMAINES ET BATIMENTS				237		237		237		237		
I+II PREAVIS VOTES ET DEPOSES AU CONSEIL COMMUNAL				72'528	750	28'057	20'287	3'762	1'020	25'069	1'252	1'736
III PROGRAMME DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS				152'487	5'612	146'875	300	19'345	22'525	42'170	88'575	16'130
1. ADMINISTRATION GENERALE				5'900		5'900		1'500	400	1'900	4'000	
2. FINANCES - INFORMATIQUE				530		530		530		530		
3. DOMAINES ET BATIMENTS				83'010	650	82'360	300	7'400	11'530	19'230	63'130	
4. TRAVAUX				10'345	1'000	9'345		4'495	3'900	8'395	950	
6. POLICE				1'380		1'380		830	400	1'230	150	
8. SERVICES INDUSTRIELS				51'322	3'962	47'360		4'590	6'295	10'885	20'345	16'130
IV INVESTISSEMENTS CONCERNANT PLUSIEURS DICASTERES ET P.Q.				24'342	3'270	21'072		4'630	3'085	7'715	20'590	-7'233
10.1. TRAVAUX GENERAUX				15'994	370	15'624						15'624
1. ROUTE DE DISTRIBUTION URBAIN "RDU"				6'225		6'225						6'225
2. PETITE CEINTURE "const. 1er tronçon et étude 2ème tronçon"				9'769	370	9'399						9'399
10.2. PLANS DE QUARTIERS				8'348	2'900	5'448		4'630	3'085	7'715	20'590	-22'857
1. TOTAL SECTEUR P.Q. MARTINET-MORACHE				-14'700		-14'700		815	970	1'785	2'515	-19'000
2. P.Q. PETITE PRAIRIE 2 ET 3				15'710	2'900	12'810		825	985	1'810	17'500	-6'500
2. P.Q. LA PORCELAINE				95		95						95
3. PDL VIEILLE VILLE				150		150		150		150		
4. RIVE EST ADAPTATION DU PQ				200		200		200		200		
5. ADDENDA PQ PARC CORTOT COSSY				75		75		75		75		
6. PQ BOURGOGNE SUD B				75		75		25	50	75		
7. ASSE - MONDRE - VUARPILLIERE				60		60		30	30	60		
8. P.Q. GRAVETTE + CONCOURS				920		920		50	150	200		720
9. P.Q. STAND				150		150		100	50	150		
10. PDCOM				200		200		50	50	100	100	
11. PGA				250		250		50	100	150	100	
12. DIVERS - ESPACES PUBLICS				400		400		100	100	200	200	
13. PARC DU REPOSOIR				200		200			200	200	200	
14. P.Q. EN MARANS				225		225			75	75		150
15. P.Q. LA BILLETZ (rive ouest de l'Asse)				50		50			25	25	25	
16. P.Q. PRELAZ				150		150					150	
17. P.Q. VALLON DU COSSY				830		830						830
18. P.Q. VUARPILLIERE "périmètre IV"				848		848						848
III+IV PROGRAMME DEPENSES D'INVESTISSEMENTS				176'829	8'882	167'947	300	23'975	25'610	49'885	109'165	8'897
I+II+III+IV TOTAL GENERAL				249'357	9'632	196'004	20'587	27'737	26'630	74'954	110'417	10'633

NYON · PRÉAVIS N° 79 AU CONSEIL COMMUNAL

CHAPITRE	DESIGNATION	MUNICIPAL	CHEF DE SERVICE
10	Autorités	M. Dupertuis	Mme Huber
11	Administration	M. Dupertuis	Mme Huber
13	Service du personnel et juridique	M. Uldry	M. Burki
15	Affaires culturelles et de loisirs	Mme Boss	Mme Voélin
16	Tourisme	M. Dupertuis	Mme Huber
17	Sports	M. Mayor	M. Rolli
19	Centre informatique	Mme Freymond Cantone	M. Equey (ad interim)
20	Comptabilité gén.-caisse-contentieux	Mme Freymond Cantone	M. Equey (ad interim)
21	Impôts	Mme Freymond Cantone	M. Equey (ad interim)
22	Service financier	Mme Freymond Cantone	M. Equey (ad interim)
23	Amortis. et réserves non-ventilés	Mme Freymond Cantone	M. Equey (ad interim)
31	Terrains	M. Uldry	M. Di Lello
32	Forêts et pâturages	Mme Boss	M. Rubattel
34	Service des granges	M. Uldry	M. Di Lello
35	Bâtiments	M. Uldry	M. Di Lello
40	Service administratif	M. Dupertuis	M. Menthonnex
42	Service de l'urbanisme	M. Dupertuis	M. Silvain
43	Routes	M. Dupertuis	M. Menthonnex
44	Parcs, promenades et cimetières	Mme Boss	M. Rubattel
45	Traitement des déchets	M. Dupertuis	M. Menthonnex
46	Réseaux d'égouts et épuration	M. Dupertuis	M. Menthonnex
47	Cours d'eau, rives et ports	M. Dupertuis	M. Menthonnex
48	W.C. publics	M. Dupertuis	M. Menthonnex
51	Enseignement primaire	M. Mayor	M. Rolli
52	Enseignement secondaire	M. Mayor	M. Rolli

NYON · PRÉAVIS N° 79 AU CONSEIL COMMUNAL

CHAPITRE	DESIGNATION	MUNICIPAL	CHEF DE SERVICE
53	Enseignement spécialisé	M. Mayor	M. Rolli
54	Office d'orientation professionnelle	M. Mayor	M. Rolli
56	Service médical et dentaire	M. Mayor	M. Rolli
58	Temples et Cultes	M. Mayor	M. Rolli
60	Administration	Mme Ruey-Ray	M. Seiler
61	Corps de police	Mme Ruey-Ray	M. Seiler
62	Contrôle des habitants	Mme Ruey-Ray	M. Seiler
64	Service inhum., pompes fun., crématoire	Mme Ruey-Ray	M. Seiler
65	Défense contre l'incendie	Mme Ruey-Ray	M. Corthésy (remplaçant de M. Baumgartner)
66	Protection civile	Mme Ruey-Ray	M. Bovy
67	Abattoirs	Mme Ruey-Ray	M. Seiler
70	Service administratif	M. Mayor	M. Piguet
71	Service social, communal/intercommunal	M. Mayor	M. Piguet
72	Prévoyance sociale	M. Mayor	M. Piguet
73	Santé publique	M. Mayor	M. Piguet
74	Office du logement	M. Mayor	M. Piguet
75	Office du travail	M. Mayor	M. Piguet
76	Réseau d'accueil de jour pour enfant	M. Mayor	M. Piguet
80	Service administratif	M. Freymond Cantone	M. Decurnex
81	Service des eaux	M. Freymond Cantone	M. Decurnex
82	Service électrique	M. Freymond Cantone	M. Decurnex
83	Service du gaz	M. Freymond Cantone	M. Decurnex

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 79 concernant le budget 2009,
ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville pour l'année 2009 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges : CHF 167'390'300.-

Revenus : CHF 160'575'800.-

Excédent de charges : CHF 6'814'500.-

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux travaux du Service des bâtiments et domaines pour l'année 2009, soit **CHF 450'000.-** ;

3. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux travaux du Service des travaux et environnement pour l'année 2009, soit **CHF 1'680'000.-** ;

4. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services Industriels pour l'année 2009 (participations des tiers et subventions à déduire), soit :

Service des Eaux CHF 1'065'000.-

Service de l'Electricité et E.P. CHF 1'498'000.-

Service du Gaz CHF 830'000.-

Total des extensions CHF 3'393'000.-

Montants portés en augmentation du capital de dotation des S.I. et amortissables selon les règlements en usage pour chacun des services ;

5. prendre acte du plan des dépenses investissements 2008 – 2010.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 septembre 2008 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Vice-Président :

C. Dupertuis



La Secrétaire :

S. Huber